

Commission sur l'éducation postsecondaire au
Nouveau-Brunswick

Mémoire présenté par
la Ville de Shippagan
Nouveau-Brunswick

Avril 2007

Table des matières

Préambule	3
Introduction : L'UMCS : un fier héritage	4
Accessibilité	8
Efficacité	12
Collaboration et différenciation	15
Finances	18
Conclusion : L'UMCS : un fier héritage et un avenir prometteur	20
Annexe 1 : Résumé des recommandations	22

PRÉAMBULE

C'est au nom des citoyens et citoyennes de notre municipalité que le conseil de ville de Shippagan vous présente aujourd'hui un mémoire concernant notre vision de la réalité de l'éducation postsecondaire de la région du Nord-Est de la province du Nouveau-Brunswick.

Dans un bref historique, notre mémoire veut tout d'abord vous rappeler les faits qui ont conduit à faire de notre campus universitaire un fier héritage pour la région Nord-Est de notre province. Puisque nous sommes conscients que nos étudiants doivent se tailler une place auprès des meilleurs au monde et que nos établissements postsecondaires doivent être prêts et équipés pour devenir concurrentiels dans un contexte mondial, nous vous donnerons notre opinion et notre interprétation concernant certaines thématiques du document de réflexion de la commission à savoir : l'accessibilité, l'efficacité, la collaboration et la différenciation en ce qui a trait à la région Nord-Est de la province du Nouveau-Brunswick. Puisque l'accessibilité de notre jeunesse acadienne aux études postsecondaires dépend souvent des moyens de financement, nous aborderons également cet aspect important. Finalement, notre mémoire présentera le résumé des recommandations que nous jugeons primordiales pour développer nos institutions en milieu rural.

INTRODUCTION

L'UMCS : UN FIER HÉRITAGE

La Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick introduit son document de réflexion comme suit : « Un fier héritage et un avenir incertain ». Ce titre interpelle de façon particulière les citoyens et citoyennes de la municipalité de Shippagan puisque notre ville se prénomme fièrement **ville universitaire** et que notre campus constitue le foyer de la vie universitaire dans le Nord-Est du Nouveau-Brunswick par l'excellence de son enseignement et de sa recherche et sa contribution au développement de la société acadienne.

Il faut revenir dans le passé pour comprendre les racines profondes qui lient les Acadiens à cet établissement. Par la même occasion, nous voulons vous rappeler que l'enseignement supérieur dans notre région a connu des remous assez importants qui ont souvent occasionné des changements d'orientation majeurs. Contre vents et marées notre communauté acadienne, omniprésente dans ces luttes historiques, s'est toujours affirmée afin de conserver ce service de grande qualité dans notre région.

En 1959, les Religieuses de Jésus-Marie ouvrirent à Shippagan, un collège classique pour jeunes filles. À partir de 1963, le Collège Jésus-Marie fut annexé au Collège de Bathurst anciennement l'Université Sacré-Cœur. En 1972, suite à la Commission Lafrenière, le Collège Jésus-Marie fut affilié directement à l'Université de Moncton et commença à offrir les deux premières années du programme des Arts et des programmes conduisant au marché du travail soit le secrétariat bilingue, la technique administrative et la bibliothéconomie.

Le site web de l'Université de Moncton, campus de Shippagan (UMCS), nous permet de découvrir d'autres étapes que l'UMCS a dû franchir et nous aimerions vous les partager.

En 1975, la Commission Wallace, mise sur pied par la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes recommandait la fermeture du Collège Jésus-Marie, allant ainsi à l'encontre d'un autre rapport, celui du Comité Lebel qui avait recommandé quelques mois auparavant la restructuration de l'Université de Moncton et un rôle accru par le Collège Jésus-Marie.

La population du Nord-Est se mobilisait et marchait dans les rues de Fredericton le 17 décembre 1975. Le même jour, l'Assemblée législative se prononçait favorablement sur la restructuration de l'Université de Moncton en trois centres universitaires, dont le Centre universitaire de Shippagan. La loi de l'Université de Moncton était officiellement amendée en 1977 confirmant que le Centre universitaire de Shippagan devenait la constituante de l'Université de Moncton au Nord-Est.

Au début des années 90, le Centre universitaire de Shippagan faisait face à des défis importants en terme d'espaces et de services. Suite à un rapport d'un comité conjoint Université de Moncton / Gouvernement du Nouveau-Brunswick et fort de l'appui de la population de la région, qui faisait du développement de l'institution universitaire la troisième priorité sur quatre-vingt-treize propositions lors de la conférence socio-économique de la Péninsule acadienne, le Centre universitaire connut une expansion majeure de ses installations physiques entre 1993 et 1995. Des programmes universitaires étaient ajoutés et un partenariat était conclu avec le Collège communautaire de Bathurst pour la venue de la formation collégiale à Shippagan.

La loi de l'Université de Moncton était de nouveau amendée en 2002 et permettait à l'Université de Moncton, campus de Shippagan, d'offrir des programmes exclusifs en gestion de l'information et en gestion des zones côtières.

Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB), pour sa part, est un établissement postsecondaire de premier choix. Animé d'un dynamisme manifeste, le CCNB dessert annuellement, à temps plein et à temps partiel, au delà de 8 000 étudiants

en provenance du Nouveau-Brunswick, des Maritimes et ailleurs dans le monde. La création du CCNB campus de la Péninsule acadienne (CCNB PA) eut lieu le 1^{er} avril 2000 et le siège social de cette institution est situé à Shippagan depuis 2001 sur le campus de Shippagan, de l'Université de Moncton.

En décembre 2002, les trois centres de recherche de la région étaient regroupés afin de créer et d'incorporer l'Institut de recherche sur les zones côtières (IRZC) sous l'égide de l'Université de Moncton, campus de Shippagan.

En 2005, un nouveau pavillon a été construit afin d'abriter ce nouvel institut qui œuvre dans les secteurs de la tourbe, de l'aquaculture ainsi que de la pêche et des produits Marins. L'Institut est également responsable de la recherche-développement à l'Aquarium et Centre marin du Nouveau-Brunswick.

Dans une analyse datant de 2006, Maurice Beaudin, professeur d'économie à l'UMCS nous donne un aperçu de l'impact socio-économique régional de l'Université de Moncton, campus de Shippagan, incluant l'Institut de recherche sur les zones côtières. Cette étude révèle que l'impact économique total de l'UMCS serait de 20 millions de dollars pour l'année 2005-2006. En plus de ses 136 emplois réguliers et temps pleins, l'UMCS génère quelques 156 emplois indirects, pour un impact total de 292 emplois dans l'économie régionale.

Pour sa part le Collège communautaire, campus de la Péninsule acadienne embauche au-delà de 130 personnes au plus fort de l'année collégiale, qui se traduit en une masse salariale d'environ 5 millions de dollars.

En 2007, la ville de Shippagan est toujours très fière de s'afficher comme une **ville universitaire**. Le fait de se prénommer **ville universitaire** est unique puisqu'aucune autre ville, à notre connaissance, ne s'étiquette **ville universitaire** au Nouveau-Brunswick. La fierté de notre université se reflète également dans le logo officiel de notre ville puisque ce logo arbore fièrement le Pavillon Irène Léger de l'UMCS.

C'est soutenu par ce fier héritage et inspiré de ces luttes acharnées que nous tenterons de vous soumettre nos points de vue sur les enjeux importants auxquels le Nouveau-Brunswick et plus particulièrement le Nord-Est de notre province est confronté dans le domaine de l'éducation postsecondaire.

Il va sans dire que les citoyens et les citoyennes de Shippagan tiennent à cœur le rayonnement de la formation universitaire, collégiale et de la recherche-développement dans la région.

ACCESSIBILITÉ

Le fait de posséder des installations d'enseignement supérieur à Shippagan comporte de nombreux avantages pour l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick. L'accessibilité des cours est non seulement réservée aux jeunes Acadiens, mais les personnes de tous les âges, origines ou milieux peuvent également en profiter. Les personnes âgées peuvent étudier par le truchement des cours offerts par l'Université du troisième âge tandis que les personnes sur le marché du travail peuvent se prévaloir des cours offerts par l'entremise de l'éducation permanente. Grâce à des ententes de collaboration avec les campus de Bathurst et de Campbellton du CCNB, l'éducation permanente de l'UMCS dispose de trois centres de diffusion de cours universitaires du Nord-Est. Il faut aussi souligner que l'éducation permanente a permis, depuis les années 80, à l'UMCS d'être un chef de file dans l'enseignement à distance à l'aide des technologies.

Les portes de notre campus universitaire sont ouvertes sur le monde puisque nous accueillons présentement des étudiants étrangers qui viennent parfaire leurs études postsecondaires chez nous. Le recrutement international est une des priorités de la direction de l'UMCS.

Le nombre d'étudiants par classe est également un élément unique à notre campus puisque l'accessibilité aux professeurs est un avantage qui facilite et procure à l'étudiant un contact qui influence grandement le rendement et le résultat académique de ce dernier. Les nombreux témoignages en provenance des étudiants et des parents nous le confirment.

Nous sommes des témoins privilégiés du fait que plusieurs personnes ne seraient jamais parvenues à devenir des professionnels n'eût été de la présence de notre université en milieu rural puisque le facteur financier est très souvent un obstacle aux études postsecondaires.

Un grand nombre d'étudiants francophones s'inscrivant à l'université proviennent des régions rurales du Nouveau-Brunswick. Pour certains d'entre eux, la vie universitaire est au-delà des moyens financiers de la famille. L'étudiant se retrouve confronté à assurer à la fois les coûts élevés de ses études et de sa survie, loin des siens. Donc, le fait de pouvoir demeurer dans leur famille respective pour poursuivre leurs études postsecondaires sans dépense additionnelle, ouvre toute grande la porte à l'accessibilité.

Puisqu'une forte proportion des étudiants inscrits dans nos institutions d'éducation postsecondaire de la province proviennent de familles défavorisées ou moins fortunés, ils doivent avoir recours à des prêts pour accéder à l'éducation supérieure. Après un an d'études, endetté déjà pour près de 10 000,00 \$, le doute s'installe dans l'esprit de l'étudiant parce que plusieurs préoccupations majeures demeurent sans réponse pour lui. Exemples : La carrière envisagée ne sera peut-être pas assez bien rémunérée pour payer ses dettes. La discipline dans laquelle le jeune étudiant se dirige pour obtenir une formation postsecondaire qui correspond à ses aptitudes et ses goûts personnels correspondra-t-elle au marché du travail? Les jeunes se demandent souvent s'ils pourront se tailler une place dans ce marché concurrentiel et compétitif ou deviendront-ils des chômeurs éduqués? Bien qu'omniprésentes dans l'esprit de nos étudiants, ces préoccupations majeures s'atténuent quelque peu avec le fait que ces mêmes jeunes en provenance d'un milieu rural peuvent avoir accès aux études postsecondaires dans leur région respective et conséquemment contracter des prêts étudiants moindre que s'ils fréquentaient des centres loin de leur patelin.

Un avantage précieux de posséder une constituante universitaire en milieu rural se traduit également par la participation et le rayonnement des membres de la communauté universitaire au développement et à l'épanouissement de la société. Cette implication comporte un impact linguistique non mesurable et une richesse culturelle incalculable. L'Université de Moncton, Campus de Shippagan est une constituante en milieu rural et

elle facilite la mission et la vocation unique de l'Université de Moncton qui se veut une institution francophone accessible et généraliste.

Ici, l'occasion est idéale pour vous sensibiliser à l'implication financière de la ville de Shippagan envers ses institutions postsecondaires. Un don très significatif en 1993 de 100 000,00 \$ à la campagne de financement IMPACT de l'Université de Moncton ainsi qu'un montant de 150 000,00 \$ en 2003 à la campagne EXCELLENCE de l'Université qui inclut un fond de bourse qui totalise actuellement 100 000.00 \$. La ville de Shippagan a aussi contribué un montant de 20 000.00 \$ dollars au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick de la Péninsule acadienne comme fond de bourse afin de faciliter l'accessibilité de notre jeunesse acadienne aux études postsecondaires.

Également, nous ne pouvons passer sous silence l'implication financière incalculable de la part des individus de notre région. Cette générosité permet à l'UMCS de verser annuellement quelque 127 000.00 \$ en bourse aux finissants des sept écoles secondaires du territoire desservi par l'UMCS.

Aussi, le fonds de bourse de l'Association des anciens et anciennes et amis de l'UMCS dépasse largement les deux millions de dollars et les engagements à date totalisent plus de un million de dollars supplémentaire.

Pour une première cette année, le CCNB a mis sur place une campagne de financement pour la constitution d'un fonds de bourses pour étudiants. Grâce à cette campagne, le campus de la Péninsule acadienne disposera d'un fonds de 350,000.00 \$ dont les intérêts seront distribués aux étudiants fréquentant le campus collégial.

Nous sommes conscients que la structure de notre système postsecondaire comporte des défis, mais nous sommes également conscients que l'accessibilité à des études postsecondaires passe par la réalité de maintenir un enseignement supérieur à travers des installations existantes en région.

La présence de notre institution universitaire constitue une richesse pour notre région et nous convenons que priver les personnes de la Péninsule acadienne et du Nord-Est de la province de l'accès à une formation universitaire dans notre milieu créerait un obstacle

majeur à l'accessibilité. De plus, ceci ajouterait un fardeau financier à une population de jeunes qui veulent poursuivre des études universitaires et par le fait même pourrait mettre en péril la poursuite de leurs études.

L'autosuffisance du Nouveau-Brunswick passera par une main-d'œuvre qualifiée en milieu urbain comme en milieu rural. Un tel objectif sera plus facilement atteint par la présence d'un réseau d'institutions d'enseignement postsecondaire et d'instituts de recherche et développement répartis dans la province.

C'est dans ce contexte **que le maintien et l'accessibilité à la formation universitaire, à la formation collégiale et à des activités de recherche et développement pour nos entrepreneurs est capital pour le Nord-Est. Le campus de Shippagan dispose déjà d'installations enviables pour jouer ce rôle.** D'ailleurs le modèle du campus de Shippagan regroupant la formation universitaire, collégiale et la recherche et le développement est un modèle unique puisqu'il ne se retrouve nulle part ailleurs au Nouveau-Brunswick.

(Annexe A no. 1)

EFFICACITÉ

Le document de réflexion que vous nous avez soumis comporte, d'après nous, une faiblesse que nous aimerions porter à votre attention. Puisque nous concevons l'éducation comme un tout, l'absence d'analyse de notre système scolaire public dans votre mandat est une lacune importante à nos yeux. La réponse à plusieurs de vos questions concernant l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick réside dans le fait que nos écoles publiques vivent de nombreux problèmes majeurs qui sont adressés au Ministère de l'éducation et demeurent méconnus ou non étudiés par le Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.

Cependant, ces derniers héritent des conséquences de ces problèmes non résolus et doivent constamment composer avec cette problématique sans cesse grandissante.

En ce qui a trait à notre système d'enseignement public, nous nous posons de nombreuses questions pertinentes. Est-ce que nos jeunes bénéficient des ressources humaines et financières dont ils ont besoin dans les services de soutien qui leur sont destinés? L'orientation de nos jeunes est-elle adéquate? Pourquoi plusieurs disciplines de base qui se trouvent au curriculum universitaire ne sont-elles pas enseignées dans les écoles publiques? Comment expliquer les promotions automatiques de certains étudiants? Les cours modifiés sont-ils valables ou encouragent-ils simplement une paresse académique de la part de nos jeunes? Comment expliquer l'inscription toujours croissante des étudiants à des programmes adaptés? Comment arriver à l'uniformité dans les acquis lors de la remise des diplômes de fin d'études secondaires? Et la liste de nos questions est interminable et ce questionnement demeure sans réponse. Nous osons avancer que le Ministère de l'éducation de notre province a augmenté la quantité au profit de la qualité puisqu'il se vante d'avoir considérablement diminué le décrochage scolaire...mais à quel prix! Cibler, étudier et solutionner ces nombreux défis appartenant au système public expliquerait peut-être les inscriptions et les taux de participation de nos collèges communautaires qui sont grandement inférieures à la moyenne nationale. La solution de ces problèmes nous amènerait peut-être à comprendre le fait que 20% des étudiants

universitaires décrochent entre la première et la deuxième année. Et si la résolution de ces problèmes réglerait le recrutement postsecondaire? L'exode de notre jeunesse? La sous-représentation des Premières Nations? Une des réponses possibles à toutes ces questions réside dans le fait qu'il y a, d'après nous, un manque flagrant de passerelles et d'articulation entre les différents paliers dans le système éducationnel de notre province.

Puisque l'éducation postsecondaire se retrouve sous la juridiction d'un autre ministère que celui de l'Éducation comme telle, nous croyons donc à la pertinence **d'un méga Ministère de l'éducation qui comprendrait tous les niveaux d'apprentissage de la maternelle aux études postsecondaires ou l'uniformité et la rigueur seraient omniprésentes pour tous les niveaux d'éducation.** Pourquoi un tel amalgame? Nous soutenons qu'on aurait avantage à institutionnaliser des passerelles et des articulations entre les différents systèmes éducationnels de notre province tout en établissant des objectifs précis. Ce méga ministère pourrait facilement étudier les lacunes existantes et, en connaissance de cause, il pourrait remédier de façon équitable aux besoins existants dans les différents paliers d'éducation. Cependant, il faudrait que ce méga-ministère facilite l'accès au financement des institutions et atténue les lourdeurs administratives qui persistent actuellement.

(Annexe A no. 2)

De plus, nous souhaitons **la formation d'une structure provinciale permanente qui assurerait une liaison constante et périodique entre les entreprises et les maisons d'éducation postsecondaires afin de connaître les besoins précis en matière de formation.**

(Annexe A no. 3)

Finalement, afin d'**assurer l'efficacité et l'accessibilité à la formation universitaire et collégiale aux diverses clientèles adultes du Nord-Est, les instances gouvernementales devraient doter nos institutions des dernières technologies en enseignement à distance.**

(Annexe A no. 4)

Par l'entremise de notre mémoire, nous osons vous offrir une alternative afin de contrer l'exode et d'encourager un plus grand nombre de diplômés à rester dans notre province.

Nous suggérons fortement que **des incitatifs intéressants soit offerts aux employeurs et aux entreprises de notre province afin de les encourager à embaucher nos finissants.** Ces mesures pourraient être définies par la province en collaboration avec le milieu des affaires. Dans un même ordre d'idée, **des incitatifs originaux et valables pourraient également être initiés afin d'encourager fortement nos finissants à demeurer dans notre province.**

Exemples : Exiger des stages de formation dans notre province, offrir plein emploi avec salaire compétitif. À ce niveau, nous exhortons la Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick d'écouter attentivement nos jeunes concernant les pistes de solution qu'ils proposent.

(Annexe A no. 5)

COLLABORATION ET DIFFÉRENCIATION

Nos connaissances limitées dans les modèles de collaboration et différenciation entre nos différents systèmes postsecondaires nous empêchent de vous donner une opinion arrêtée et des recommandations appropriées à ces sujets; cependant, nous demeurons confiants que l'opinion et l'expertise de nos leaders dans ces différents systèmes seront d'une grande valeur pour compléter la réflexion amorcée par les membres de votre Commission.

Quoi qu'il en soit, l'héritage que nous a laissé l'Université de Moncton, campus de Shippagan, fait en sorte que la population tient mordicus, non seulement au maintien, mais plus encore au développement de son campus universitaire.

Dans les années 60, en 1975, au début des années 90, la communauté environnante s'est exprimée à maintes occasions pour assurer la présence d'une institution universitaire au Nord-Est. Mais la population ne s'est pas limitée à s'exprimer en paroles, elle a posé des gestes concrets en appuyant fortement les campagnes de financement de l'Université de Moncton, campus de Shippagan, comme nous l'avons démontré précédemment.

De plus, nous reconnaissons l'importance des activités de recherche pour l'avancement des connaissances dans divers domaines du savoir. Les professeurs du Campus de Shippagan et les chercheurs de l'Institut de recherches sur les zones côtières jouent un rôle significatif à cet effet. Plusieurs exemples de collaboration de recherche existent déjà entre l'UMCS, le CCNB PA et l'IRZC dans le domaine de l'aquaculture et les perspectives semblent excellentes pour le futur. La recherche et le développement, l'innovation et la commercialisation de nouveaux produits et services sont des éléments clés au projet d'autosuffisance de notre province et la Péninsule Acadienne possède, grâce à ses institutions postsecondaires, des atouts incontournables en ce sens.

Nous reconnaissons également la mission de l'UMCS en ce qui a trait à sa contribution à la société acadienne de notre région. Cependant, la question suivante nous préoccupe au plus haut niveau : **Quelle modèle d'institution veut-on pour assurer une formation de la plus haute qualité pour la population du Nord-Est de la province du Nouveau-Brunswick?** Au delà du modèle d'institution, notre mémoire veut vous sensibiliser fortement au fait que la présence d'établissements postsecondaires constitue non seulement une richesse éducative et culturelle inestimable pour une région rurale comme la nôtre, mais également une richesse économique enviable telle que nous l'avons décrite au début de ce document. Nous convenons que la perte de ce service vital créerait un obstacle majeur à l'accessibilité à l'éducation postsecondaire et anéantirait l'impact économique que cet établissement apporte pour la grande région du Nord-Est de la province. Nous priver de ce droit existentiel constitue selon nous une entrave à une valeur fondamentale de notre société.

Non seulement il ne faut pas réduire le rôle de nos institutions dans la Péninsule acadienne, mais la présence à Shippagan sur un même campus de la formation universitaire, de la formation collégiale et d'un institut de recherche constitue un modèle qui pourrait être renforcé. La collaboration de l'Université de Moncton, du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick et de l'Institut de recherche sur les zones côtières devrait se développer encore davantage. La qualité de la formation universitaire et collégiale doit passer non seulement par des programmes d'enseignement mais également par la présence d'activités de recherche. C'est dans ce contexte que **la présence à Shippagan d'un Institut de recherche sur les zones côtières est importante comme appui au programme de formation en gestion des zones côtières offert par l'UMCS. D'ailleurs, selon nous, le campus de Shippagan devrait devenir un centre d'excellence en gestion des zones côtières d'envergure internationale.**

(Annexe A no. 6)

Selon nous, le constat suivant est quand même évident : nous croyons fermement que tous les jeunes ne sont pas faits pour accéder à des études postsecondaires. Donc, si

nous voulons vivre dans une société équilibrée, nous devons arriver à un certain équilibre entre les offres de formations universitaires, technologiques et des métiers.

Quel que soit le modèle d'institutions postsecondaire qui sera mis en place au Nord-Est, nous désirons que les modifications apportées soient implantées de façon à respecter les besoins de notre collectivité rurale.

Enfin, **l'amalgame UMCS / CCNB-PA / IRZC devrait être reconnu comme un lieu de formation et de recherche touchant la ruralité et le développement des petites collectivités au Nouveau-Brunswick. L'UMCS conserverait ses créneaux actuels en gestion des zones côtières, en gestion de l'information et en apprentissage du français langue seconde.** (Annexe A no. 7) **Avec la collaboration de l'agence de développement économique et communautaire, Entreprise Péninsule, un centre de développement entrepreneurial pour accompagner les PME devrait aussi être mis en place au Campus de Shippagan.** (Annexe A no. 8)

FINANCES

La mondialisation de l'économie se fait de plus en plus sentir. Le savoir demeure sans contredit un facteur de succès économique représentant les défis auxquels notre système d'éducation provincial est confronté. Il faut donc miser sur la façon de réduire les coûts et procurer de l'aide non seulement aux étudiants mais également aux institutions.

En ce qui a trait aux étudiants, nous applaudissons le maintien du programme de remboursement des droits de scolarité du gouvernement Graham qui veut que tous les étudiants et les jeunes travailleurs qui sont diplômés et paient des taxes dans notre province, ont droit à un remboursement d'une partie de leurs droits de scolarité jusqu'à concurrence de 10 000,00 \$. Considérant d'autre part, que ce sont les étudiants les moins nantis qui doivent s'endetter davantage avec le système d'aide financière actuel, nous estimons que toutes nouvelles mesures ne devraient pas nécessairement être universelles, mais qu'elles devraient s'attaquer au problème d'endettement des étudiants financièrement défavorisés. L'endettement étudiant est un véritable défi de société auquel le Nouveau-Brunswick doit trouver des solutions.

D'autre part, nous considérons qu'il est impératif que **le financement de nos institutions soit stable et à long terme. Le financement adéquat de nos institutions ne devrait pas toucher uniquement les infrastructures destinées à la formation, mais également à celles destinées à la recherche-développement.** (Annexe A no. 9)

De quelle façon peut-on mieux utiliser nos finances pour améliorer la recherche dans notre province? Où sont nos grands chercheurs de calibre national? Comment les attirer? Où sont situées nos infrastructures de calibre national?

Même si la Province a fait un pas intéressant dans les dernières années en injectant trente-cinq millions de dollars dans la Fondation pour l'innovation du Nouveau-Brunswick

(FINB), il reste encore beaucoup à faire pour améliorer son classement à l'échelle nationale en terme de financement de la recherche.

Ici à Shippagan, nous disposons déjà à l'UMCS et à l'Institut de recherche sur les zones côtières d'infrastructures à la fine pointe de la technologie et des chercheurs chevronnés. Mais la question du financement à long terme demeure omniprésente avec l'Institut et l'UMCS.

Pour assurer le financement à long terme de la recherche à l'IRZC, nous croyons que la Province devrait appuyer cet institut dans ses efforts de recherche touchant non seulement ses domaines d'expertises actuels, mais également touchant l'environnement, partie intégrante de la gestion des zones côtières.

(Annexe A no. 10)

CONCLUSION

L'UMCS : UN FIER HÉRITAGE ET UN AVENIR PROMETTEUR

En guise de conclusion, nous convenons aujourd'hui de l'importance de la Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick et du rôle qu'elle est appelée à jouer dans la démarche de l'autosuffisance de notre province.

La mise sur pied de votre Commission amorce une discussion louable dans ce sens. Nous vous félicitons de prendre le temps de nous écouter et de participer activement à ce processus. Nous souhaitons que la direction prise par les membres de votre commission reflète les aspirations de tous les Néo-Brunswickois et qu'elle procurera des réponses aux besoins des Acadiens, quel que soit leur âge et où ils habitent.

Nous convenons également que l'éducation postsecondaire est appelée à jouer un rôle essentiel dans le développement des communautés urbaines et rurales.

Cependant, nous sommes profondément convaincus que le développement du Nord-Est du Nouveau-Brunswick et plus particulièrement de la Péninsule acadienne passera par la présence de la formation universitaire, de la formation collégiale et de la recherche et développement dans nos milieux ruraux francophones. Pour ce faire, nous devons disposer d'institutions et d'infrastructures de premier plan.

Les citoyens et les citoyennes de la municipalité de Shippagan et les habitants de toute la Péninsule acadienne entretiennent des grandes attentes face à l'avenir des institutions postsecondaires francophones existantes dans notre région. Une réalité demeure : le campus de Shippagan devrait jouer un rôle d'avant plan en ce qui a trait à l'accessibilité aux études postsecondaires dans le Nord et le Nord-Est de la province tout en assurant un leadership au niveau du développement et de l'épanouissement de ses trois domaines d'expertises soit l'apprentissage du français langue seconde, la gestion intégrée des

zones côtières et la gestion de l'information sur la scène locale, régionale, provinciale et nationale.

Pour parodier l'introduction du document de réflexion de la Commission « **un fier héritage et un avenir incertain** », nous concluons en affirmant haut et fort notre conviction profonde à l'effet qu'il faudrait plutôt identifier le Campus de Shippagan comme : « **UN FIER HÉRITAGE ET UN AVENIR PROMETTEUR** ».

ANNEXE A

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

- 1- Le maintien et l'accessibilité à des études universitaires à travers les installations existantes dans la Ville de Shippagan.
- 2- Un méga ministère de l'éducation comprenant tous les niveaux d'apprentissage de la maternelle aux études postsecondaires. Institutionnaliser des passerelles et des articulations afin d'obtenir une meilleure communication et une connaissance adéquate de tous les besoins éducationnels de notre province tout en facilitant l'accès au financement et en atténuant les lourdeurs administratives. Établir une répartition juste et équitable entre les besoins humains et financiers de ces différents paliers d'institutions éducationnelles.
- 3- La formation d'une structure provinciale permanente qui assurerait une liaison constante et périodique entre les entreprises et les maisons d'éducation postsecondaire afin de connaître les besoins précis en matière de formation.
- 4- Assurer l'efficacité et l'accessibilité à la formation universitaire et collégiale aux diverses clientèles adultes du Nord-Est en dotant nos institutions des dernières technologies en enseignement à distance.
- 5- Afin de contrer l'exode des jeunes et d'encourager un plus grand nombre de diplômés à rester dans notre province, une étude plus approfondie des incitatifs en ce qui à trait aux étudiants, aux employeurs et aux entreprises est recommandée.
- 6- Mettre en place, au campus de Shippagan, un centre d'excellence en gestion des zones côtières d'envergure internationale. Ce centre d'excellence inclurait la formation collégiale, la formation universitaire et la recherche-développement.

- 7- En plus de ses créneaux actuels en gestion des zones côtières, en gestion de l'information et en apprentissage du français langue seconde, que le Campus de Shippagan soit reconnu comme une institution de formation et de recherche dans les domaines touchant la ruralité et le développement des petites collectivités.
- 8- Que le Campus de Shippagan, en collaboration avec Entreprise Péninsule, devienne un centre d'accompagnement des PME et contribue ainsi au développement entrepreneurial de la région.
- 9- Le financement de nos institutions doit être stable et à long terme. Le financement ne devrait pas toucher uniquement les infrastructures destinées à la formation, mais également celles destinées à la recherche-développement.
- 10-Que la province du Nouveau-Brunswick appuie l'IRZC dans ses efforts de recherches touchant non seulement ses domaines d'expertises actuels, mais également touchant l'environnement, partie intégrante de la gestion des zones côtières.